Actions en justice – 2015

Publié le 29 décembre 2015 sur le site d'Ibuka France

Affaire Munyeshyaka : Ibuka France condamne le non-lieu en faveur du prêtre soupçonné d'avoir participé au génocide des Tutsi Ibuka France a appris hier par voie de presse que les juges du Pôle génocide de Paris ont rendu une ordonnance de non-lieu dans l'affaire Munyeshyaka en ce début octobre. Les juges ont suivi les réquisitions du parquet, qui, en août 2015, avait émis cette déconcertante requête : «Il ressort des investigations que le rôle de Wenceslas Munyeshyaka durant le génocide de 1994 a pu susciter de très nombreuses interrogations (…), l'instruction n'a pas permis, au final, de corroborer de façon formelle des actes précis et certains d'une participation active. ». Par cet acte, les juges prennent la décision de ne pas renvoyer devant les Assises ce prêtre que les rescapés de l'église de la Sainte Famille à Kigali accusent d'avoir directement participé aux massacres et de s'être livré à des viols pendant le génocide commis contre les Tutsi en 1994. Vingt ans d'enquête pour rien. Vingt ans pendant lesquels les rescapés ont tant espéré entendre Munyeshyaka s'expliquer sur son attitude en 1994. Vingt ans pendant lesquels certains témoins sont morts. Vingt ans pendant lesquels l'accusé a été protégé par l'Eglise catholique malgré les témoignages accablants. Vingt ans pendant lesquels le juge français a rejeté les demandes d'extradition transmises par le Rwanda. Vingt longues années à l'issue desquelles les juges et le parquet concluent leurs enquêtes sur l'absence de preuves formelles et certaines d'une participation active de Munyeshyaka au génocide des Tutsi. Ibuka France, qui œuvre pour la mémoire des victimes du génocide et défend les intérêts des rescapés, juge incompréhensible une décision qui conforte, l'impunité dont jouissent encore de nombreux présumés génocidaires en France. Ibuka France espère que l'appel interjeté par les parties civiles sera une nouvelle occasion pour la chambre d'instruction d'offrir aux victimes un débat public et contradictoire devant la Cour d'assises. En effet, s'il ressort des dernières investigations que le rôle de Wenceslas Munyeshyaka a pu susciter de très nombreuses interrogations, Ibuka France demande qu'il

puisse publiquement en répondre.

A Paris, le 7 octobre 2015

Communiqué de Presse, **joint**

https://www.ibuka-france.org/actions-en-justice-2015/